



# CLUB SUBAQUATIQUE DE BOE BON-ENCOTRE

Saison 2023-2024



## INFORMATIONS PERSONNELLES

Mme / Melle / M.	Nom :	Prénom :	Photo
Date de naissance :	Profession :		
Adresse postale			
Code postal :	Ville :		
Tél Domicile :	Tél Portable :		
Courriel (OBLIGATOIRE) :			
ALLERGIE A L'ASPIRINE :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Numéro de licence :	

## PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom & Prénom :
Téléphone :

## ACTIVITE CHOISIE

<input type="checkbox"/> Formation Plongée : 190 € Niveau Préparé : .....	<input type="checkbox"/> Hockey Subaquatique : 160 €	..... €
<input type="checkbox"/> Nage avec palmes (Plongée sans formation) : 160 €	<input type="checkbox"/> Apnée : 160 €	

## REDUCTIONS

<input type="checkbox"/> Jeune (< 16 ans) : - 10 €	<input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> adhérent (famille) : - 20 €	- ..... €
--	---	-----------

## ASSURANCE COMPLEMENTAIRE (Loisir 1 incluse avec l'adhésion)

<input type="checkbox"/> Piscine : - 9,50 € (ATTENTION : pas de sortie en mer)	<input type="checkbox"/> Loisir 1 TOP : + 20,50 €	..... €
<input type="checkbox"/> Loisir 2 : + 5 €	<input type="checkbox"/> Loisir 2 TOP : + 31,75 €	
<input type="checkbox"/> Loisir 3 : + 23,50 €	<input type="checkbox"/> Loisir 3 TOP : + 66,75 €	

## TOTAL A PAYER (Espèces, Chèque(s), ANCV)

..... €

*Vous pouvez payer en plusieurs fois : merci d'indiquer la date d'encaissement au dos de chaque chèque.*

Je certifie avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur du SABBE ainsi que des normes fédérales et de la réglementation en vigueur, notamment en matière de pêche sous-marine et je m'engage à les respecter. J'ai bien noté que mon adhésion ne deviendra définitive qu'après l'agrément du comité directeur du club, conformément à l'article 1.7 des statuts de l'association.

**Je reconnais également avoir été informé par le club de l'intérêt de souscrire une assurance individuelle et avoir pris connaissance des différents contrats proposés avec la licence.**

J'autorise la FFESSM à céder mes coordonnées électroniques et postales à ses partenaires pour opérations de mailing

Date :	Signature :  (du représentant légal pour les mineurs)
--------	---

## PIECES A FOURNIR

<input type="checkbox"/> Certificat médical de moins de 3 mois (PHOTOCOPIE)	<input type="checkbox"/> Photo (pour les nouveaux adhérents)
<input type="checkbox"/> Autorisation parentale pour les mineurs	<input type="checkbox"/> Droit à l'image (pour les nouveaux adhérents)
<input type="checkbox"/> Paiement complet	

Les informations recueillies sur cette fiche sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'association.



## LE CERTIFICAT MEDICAL : POURQUOI, COMMENT ?

Conformément à l'article A 231-1 du nouveau code du sport et en application de l'arrêté du 28/02/2008 du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, la pratique de la plongée subaquatique nécessite de présenter un certificat médical de non contre-indication à cette activité. Ce certificat peut, dans tous les cas, être délivré par un médecin généraliste.

Toutefois, le SABBE conseille fortement aux plongeurs présentant un examen de faire établir leur certificat médical par un médecin fédéral ou un médecin « du sport » en utilisant de préférence le modèle de certificat médical fourni par le club comportant au dos la liste des contre-indications.

Le modèle de certificat médical, établi par la commission médicale nationale, et dont vous trouverez l'exemplaire ci-joint, est recommandé pour tout médecin fédéral, médecin hyperbare ou médecin du sport, médecin généraliste délivrant l'attestation de non contre-indication à la pratique des activités subaquatiques (au verso figure la liste des contre-indications).

**Pour votre médecin, vous pouvez imprimer la liste des contre-indications en fonction de votre activité.  
Cliquez sur l'activité choisie pour télécharger les contre-indications :**

**[Plongée scaphandre](#)**

**[Apnée](#)**

**[Hockey](#)**

**[Nage avec palme](#)**

**Nous vous demandons un certificat médical de moins de 3 mois quelque soit l'activité choisie.**

## Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur,

Exerçant à,

Rayez la mention inutile\*

médecin,	généraliste*	du sport*	fédéral* n° :
	diplômé de médecine subaquatique*		autre* :

Certifie avoir examiné ce jour :

**NOM :**

**Né(e) le :**

**Prénom :**

**et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :**

**de l'ensemble des activités subaquatiques EN LOISIR**

**Ou bien seulement** (cocher) :

- DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
- DES ACTIVITÉS EN APNÉE
- DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

**de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION** (spécifier en toute lettre) :

**Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :**

- TRIMIX Hypoxique
- APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
- Pratique HANDISUB
- Reprise de l'activité après accident de plongée

**NOMBRE DE  COCHÉE(S)** (obligatoire) :

**Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s)** (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

**Un certificat est exigible toutes les 3 saisons** (si renouvellement sans discontinuité de la licence) pour les disciplines : Nage avec Palmes, Nage en Eau Vive, Tir sur Cible, Hockey Subaquatique, Apnée jusqu'à 6 mètres. Pratique de l'activité jusqu'à expiration de la licence. **Un certificat est exigible tous les ans** pour la pratique de la Plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux et en Apnée au-delà de 6 mètres).

**Sauf en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, qui suspend la validité de ce certificat.**

Il est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

Pour consulter la liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <http://medical.ffessm.fr>

**Fait à :**

**Signature et cachet :**

**date :**



# SABBE

## SUBAQUATIQUE DE BOÉ BON-ENCONTRE

### RENONCEMENT DROIT A L'IMAGE

**Si vous ne l'avez pas déjà rempli les années précédentes**  
*Et sauf pour les mineurs, dont nous ne publions pas d'images sur notre site internet)*

Je soussigné (nom prénom) .....

- accepte**, que mon image, me représentant dans le cadre des activités organisées par l'association « SABBE – Subaquatique de Boé Bon-Encontre », puisse être exploitée sur le site Internet du SABBE et/ou lors d'opération de promotion (photos, vidéos, articles de journaux, etc.) et renonce ainsi à mon droit à l'image sans limite de temps sous la responsabilité du Président du club.
- n'accepte pas**, que mon image, me représentant dans le cadre des activités organisées par l'association « SABBE – Subaquatique de Boé Bon-Encontre », puisse être exploitée sur le site Internet du SABBE et/ou lors d'opération de promotion (photos, vidéos, articles de journaux, etc.)

**Les utilisateurs s'engagent à ne pas utiliser les photographies ou renseignements concernant des personnes d'une manière qui pourrait porter atteinte à la réputation ou à la vie privée de ces personnes, notamment en leur conférant un caractère scandaleux, obscène, immoral, etc.**

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile. *A tout moment je peux sur simple demande, faite par mail ou courrier, demander le retrait d'une ou plusieurs photos ou articles qui ne me conviendraient pas*

Les photographies ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

**Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétent(e) à signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation.**

À : ..... le : .....

Signature précédée de « **lu et approuvé** »



## L'ASSURANCE COMPLEMENTAIRE ?

Chaque licencié doit être informé de la faculté et de l'intérêt de souscrire une Assurance Individuelle ainsi que l'impose le Code du Sport (articles D321.1 à D321.4) et doit pouvoir avoir accès à la notice du "tableau des garanties" établie par l'assureur fédéral.

En application des obligations légales, la licence FFESSM inclut automatiquement une Assurance Responsabilité Civile. Du seul fait de votre licence FFESSM vous bénéficiez donc de la garantie Assurance "Responsabilité Civile" (dommage aux tiers) qui vous couvre contre les conséquences financières que vous pourriez être amené à connaître, dans la pratique de toutes les activités reconnues par la FFESSM, si vous causiez un dommage à **autrui** et que vous en étiez déclaré responsable, ainsi que la garantie de protection juridique. Et ceci dans le monde entier et pendant toute la durée de validité de votre licence. Risques garantis, Nature des Garanties, protection juridique sur le contrat téléchargeable.

**L'ASSURANCE OBLIGATOIRE EN RESPONSABILITÉ CIVILE est acquise d'office avec votre licence.**

**C'EST BEAUCOUP MAIS ... CE N'EST PAS TOUT !**

Cette couverture est la seule légalement obligatoire, mais si vous êtes victime d'un accident personnel, vous n'êtes pas assuré... La FFESSM attire votre attention sur l'intérêt à souscrire d'autres garanties nécessaires à la protection de vos activités, sur votre demande, avec une **Assurance Individuelle Accident**.

### **L'ASSURANCE COMPLEMENTAIRE FACULTATIVE DU PLONGEUR : une assurance POUR SOI (individuelle, dommages corporels et assistance)**

Les licenciés sont libres de se rapprocher de tout conseil en assurance de leur choix susceptible de leur proposer des garanties adaptées à leur situation. Mais la licence permet d'avoir accès aux contrats spécialement élaborés par l'assureur de la Fédération. Elle permet notamment, si vous le désirez, de souscrire une Assurance Individuelle Accident Loisir 1, Loisir 2, Loisir 3. Cette assurance optionnelle mais vivement conseillée couvre le licencié pour ses propres dommages corporels (dont les frais de caisson) sans tiers responsable identifié. Ces contrats d'assurance (négociés avec Axa XL et Axa Assistance par Lafont Assurances) vous offrent l'une des meilleures couvertures qui soient en matière de plongée, valables partout dans le monde, pour toutes les activités de la Fédération, également par exemple pour votre matériel, votre bateau...

Pour plus de Renseignements, visitez le site du courtier fédéral : [ffessm.lafont-assurances.com](http://ffessm.lafont-assurances.com)

LAFONT Assurances - Zone d'Activité Mixte du Moulinas - 2, rue du Moulinas - 66330 CABESTANY

Tél : 04 68 35 22 26.

**Beaucoup de club ou certaines législations (espagnole notamment) exigent une assurance complémentaire.**

**Aussi, au SABBE, l'assurance complémentaire « Loisir 1 de Base » est comprise dans votre adhésion.**

**La garantie BRIS DE MATERIEL est incluse à partir de l'assurance LOISIR 2 ou PISCINE (Voir tableau des garanties)**

Bien-sûr vous pouvez choisir un autre niveau de couverture (loisir 2, loisir 3, etc.). Pour connaître les différentes primes et garanties consultez le fascicule de l'assureur disponible auprès du secrétariat du club ou directement auprès du cabinet Lafont ([www.assurdiving.com](http://www.assurdiving.com)).

Pour vous aider, vous trouverez, ci-joint, le tableau des garanties et primes.

#### **1.4 - TRANSPORT DES BOUTEILLES DE PLONGÉE DANS LES VÉHICULES**

En ce qui concerne le transport des bouteilles de plongée dans les véhicules, nous vous rappelons que les dommages causés ou aggravés par ce transport relèvent des assureurs "Automobiles" conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Il importe cependant, compte tenu des aménagements ou restrictions dont peuvent faire l'objet les garanties délivrées par ces assureurs "Automobiles", que chaque licencié prenne le soin de vérifier auprès de son assureur la portée des garanties qui lui sont acquises notamment sur ce point précis.



## TABLEAU DES GARANTIES ET PRIMES POUR LA SAISON 2023/2024

### VOS TARIFS\* ET GARANTIES

- N'oubliez pas : La garantie BRIS DE MATÉRIEL est accessible dès la formule LOISIR 2. Pour 5 € par saison fédérale seulement.
- Pour les destinations lointaines (Maldives, Mexique ...), nous vous recommandons la souscription de l'assurance LOISIR 3. Le plafond des frais médicaux à l'étranger est de 300 000 €.
 

*Exemple de coût d'accident au Mexique :  
+ de 100 000 € (une hospitalisation avec 25 séances de caisson).*
- **RAPPEL** : Rapatriement de l'accompagnant, quel que soit la formule choisie (hors pack voyage).

### Indemnités GARANTIES DANS LE MONDE ENTIER pour l'ensemble des catégories

- Pour les compétitions toutes disciplines en milieu naturel, la catégorie « **LOISIR 1** » est requise.
- Pour toutes compétitions en piscine exclusivement, la catégorie « **PISCINE** » est requise, notamment pour les catégories Nage avec palmes, Tir sur cible subaquatique (à partir de 12 ans exclusivement pour le tir de précision).

### L'ensemble des activités de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins sont garanties

Plongée à l'air, Plongée nitrox, Plongée trimix, Plongée recycleur, Plongée avec décompression (paliers), Palier oxygène pur, Plongée enfants (8-14 ans), Plongée sportive piscine, Pêche sous-marine, Archéologie subaquatique, Biologie subaquatique, Nage avec palmes, Nage en eau vive, Orientation subaquatique, Photographie, Vidéo, Plongée souterraine, hockey subaquatique, Tir sur cible, Pratique en et hors club associatif...

### TARIFS\* ANNUELS TTC

	LOISIR 1	LOISIR 2	LOISIR 3	PISCINE
CATÉGORIES	22,00 €	27,00 €	45,50 €	12,50 €
	LOISIR 1 TOP	LOISIR 2 TOP	LOISIR 3 TOP	PISCINE
	42,50 €	53,75 €	88,75 €	Pas de garanties



ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES							
	TOUTES DISCIPLINES						NAGE AVEC PALMES, HOCKEY, TIR SUR CIBLE EN PISCINE UNIQUEMENT	
GARANTIES LOISIRS DE BASE								
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)
Âge limite des garanties individuelles accident	Sans limite							
Dommages personnels hors activités subaquatiques dans le cadre d'une activité FFESSM	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI
Remboursement des frais de recherche et de sauvetage (a)	10 000 €		15 000 €		25 000 €		Néant	
Frais de caisson hyperbare	40 000 €	50 000 € (b)	40 000 €	50 000 € (b)	40 000 €	300 000 € (b)	40 000 €	40 000 € (b)
Frais médicaux en cas de frais d'hospitalisation et/ou de traitement sur prescription médicale (Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, frais de traitement, d'ambulance sur place (b) : Remboursement en complément ou à défaut du régime primaire d'Assurance Maladie ou de tout autre régime complémentaire de l'Assuré)	15 000 €		30 000 €		31 500 €		8 000 €	
Frais de prolongation de séjour suite à Accident ou séance(s) de caisson (hébergement/restauration)	À concurrence de 50 € TTC par jour, Maximum 500 €		À concurrence de 50 € TTC par jour, Maximum 500 €		À concurrence de 50 € TTC par jour, Maximum 500 €		À concurrence de 50 € TTC par jour, Maximum 500 €	
Accompagnement psychologique du licencié et/ou de sa famille	Service de soutien psychologique du licencié et/ou des membres de sa famille accessible 24/7 par téléphone Remboursement du montant des consultations Maximum 1.500 € par bénéficiaire - Maximum 15.000 € pour un même événement							
Soins dentaires urgents (c)	Inclus	500 €	Inclus	500 €	Inclus	500 €	Inclus	500 €
Assistance aux personnes (a)	Sans limitation de somme							
Présence d'un proche sur place en cas d'hospitalisation ou décès du licencié (a)	En cas de décès ou d'hospitalisation supérieure à 10 jours consécutifs, prise en charge d'un billet aller/retour avion (classe économique) ou train (1 <sup>ère</sup> classe) pour un proche parent et prise en charge des frais d'hébergement pendant 10 nuits maximum à concurrence de 100 € TTC par nuit							
Information aux Membres de la famille en cas d'Hospitalisation (a)	Service téléphonique							
Évacuation sanitaire (rapatriement transport médical) en cas d'accident ou de maladie (a)	Sans limitation de somme							
Transport effets personnels de l'Assuré en cas de rapatriement (a)	Frais réels							
Avance sur frais à l'étranger (a)	Avance dans la limite des sommes garanties, après accord préalable d'AXA Assistance							
Avance sur caution pénale à l'étranger (a)	Sans objet	20 000 €	Sans objet	20 000 €	Sans objet	20 000 €	Sans objet	20 000 €
Capital en cas d'invalidité permanente totale consécutive à un accident réductible en cas d'invalidité permanente partielle selon Barème Contractuel	11 500 €		40 000 €		90 000 €		11 500 €	
Capital en cas de décès consécutif à un accident y compris en cas d'AVC ou infarctus du myocarde ou de disparition	15 000 €		25 000 €		45 000 €		8 000 €	
Capital à partir de 10 jours de coma	5 000 €							
Rapatriement du corps en cas de décès et frais de cercueil (a)	Sans limitation de somme							
Frais d'obsèques (cérémonie, inhumation, crémation).	3 000 €							
Assistance formalités suite à un décès (a)	Service téléphonique							
Rapatriement de l'accompagnant, quel que soit son lien avec l'assuré (a)	Billet de retour avion classe économique ou train 1 <sup>ère</sup> classe dans les 3 cas suivants : - Évacuation sanitaire de l'assuré, - rapatriement du corps de l'assuré - Évacuation sanitaire et politique (catastrophe naturelle ou nucléaire, épidémie, pandémie, guerre, émeute)							
Évacuation sanitaire et politique (a)	(Catastrophes naturelles ou nucléaires, épidémies, pandémies, guerres, émeutes, attentats) Remboursement des frais sur justificatifs maximum 5.000 € par bénéficiaire Maximum 15.000 € pour un même événement							
Garantie Bris de Matériel (plafond par sinistre et par année d'assurance)								
Bris accidentel ou destruction soudaine et accidentelle (chute, choc, contacts avec des fumées, incendie, explosions) du matériel (e)	Néant		300 €		500 €		300 €	

ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES		
	TOUTES DISCIPLINES		
	NAGE AVEC PALMES, HOCKEY, TIR SUR CIBLE EN PISCINE UNIQUEMENT		

### GARANTIES LOISIRS TOP (d)

(garanties de base page précédente + Assurance voyages plongée MONDE ENTIER ci-dessous)  
Ces garanties sont valables quel que soit le nombre de voyages plongée pendant la durée de validité de la licence

Annulation voyage plongée	- 7 000 € par bénéficiaire et 35 000 € pour un même événement - Franchise de 35 € par personne et par dossier			Néant
Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 7 000 € par bénéficiaire et 35 000 € pour un même événement - Franchise de 35 € par personne et par dossier			Néant
Interruption de voyage plongée en cas de retour anticipé suite au décès d'un conjoint, parent, grand parent, beau parent, frère, sœur, enfant, petit enfant	Néant	Néant	- 7 000 € par bénéficiaire et 35.000 € pour un même événement - Sans franchise	Néant
Interruption de vos activités de plongée en cas d'atteinte corporelle	Néant	Néant	- 350 € par séjour - Sans franchise	Néant
Frais d'immobilisation en cas d'impossibilité de sortir du pays	Néant	Néant	150 € par bénéficiaire et 1 500 € pour un même événement	Néant
Frais de prolongation de séjour suite à accident ou maladie ou séance de caisson	50 € par jour et 500 € pour un même événement	100 € par jour et 1 000 € pour un même événement	200 € par jour et 2 000 € pour un même événement	Néant
Accompagnement psychologique de l'accompagnant	Service de soutien psychologique de l'accompagnant Accessibles 24/7 par téléphone			Néant
	Remboursement du montant des consultations Maximum 1 000 € par bénéficiaire Maximum 5 000 € pour un même événement			
Envoi de médicaments introuvables sur place (a)	Frais réels			Néant
Assurance perte vol sur dépôt de plainte des cartes, clés, papiers d'identité, cartes fédérales	- 300 € par événement - Franchise de 35 €			Néant
Assurance perte vol destruction de bagages voyage plongée	- 850 € par bénéficiaire et par voyage - Franchise de 35 € par bénéficiaire			Néant
Assistance Passeport/pièce d'identité (a)	Prestation de service			Néant
Avance des fonds en cas de perte ou vol des moyens de paiement (a)	Avance de fonds : maximum 10 000 €			Néant
Évacuation sanitaire et politique (a)	(Catastrophes naturelles ou nucléaires, épidémies, pandémies, guerres, émeutes, attentats) Remboursement des frais sur justificatifs maximum 5.000 € par bénéficiaire Maximum 15.000 € pour un même événement Forfait effets personnels 750 € par bénéficiaire / maximum 2.500 € pour un même événement			

### « PACK VOYAGE (d) »

(Assurance voyages plongée MONDE ENTIER / MAXIMUM 21 JOURS CONSÉCUTIFS)

Annulation voyage plongée	- 7 000 € par bénéficiaire et 35 000 € pour un même événement - Franchise de 35 € par personne et par dossier		
Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 7 000 € par bénéficiaire et 35 000 € pour un même événement - Franchise de 35 € par personne et par dossier		
Interruption de voyage plongée en cas de retour anticipé suite au décès d'un conjoint, parent, grand parent, beau parent, frère, sœur, enfant, petit enfant.	- 7 000 € par bénéficiaire et 35 000 € pour un même événement - Sans franchise		
Interruption de vos activités de plongée en cas d'atteinte corporelle	- 350 € par séjour - Sans franchise		
Assurance perte vol destruction de bagages voyage plongée	- 850 € par bénéficiaire et par voyage - Franchise de 35 € par bénéficiaire		

**Tarif : 11,50 € TTC par séjour et par assuré**

\* Toutes taxes comprises selon les dispositions fiscales en vigueur au jour de la souscription, et frais de gestion inclus (1,03 € par adhésion).

a) Appel préalable à l'Assisteur obligatoire. b) Franchise de 25 € pour les frais médicaux à l'étranger par dossier. c) Franchise de 17 € par dossier.

d) Retrouvez la Notice d'Information sur [www.ffessm.lafont-assurances.com](http://www.ffessm.lafont-assurances.com) (rubrique «Espace Client»).

e) Franchise de 80 € par dossier (abrogation totale de la franchise si 3 ans sans sinistre).

**Conformément à la réglementation concernant le lieu de résidence, il est rappelé que les séjours et voyages en dehors de son pays de résidence d'une durée supérieure à 90 jours consécutifs nécessitent une convention d'assistance spécifique.**

Vous souhaitez, au regard de votre situation personnelle / professionnelle, bénéficier de garanties différentes et / ou complémentaires ?  
Vous êtes gérant majoritaire d'entreprise ou travailleur non salarié en nom propre ?

**> Consultez Lafont Assurances pour une étude personnalisée.**

**DOCUMENT NON CONTRACTUEL.** Pour plus d'informations, se reporter à la notice d'information du contrat collectif «INDIVIDUELLE ACCIDENT» au sens de l'article L 141-4 du Code des Assurances.

## NOTES :



LAFONT ASSURANCES – Service FFESSM  
Zone d'Activités Mixte du Moulinas - 2, rue du Moulinas - 66330 CABESTANY  
Tél: +33(0)4 68 35 22 26 - Fax +33(0)4 68 35 11 05  
E-mail : [contact@lafont-assurances.com](mailto:contact@lafont-assurances.com)

[www.ffesm.lafont-assurances.com](http://www.ffesm.lafont-assurances.com)

Immatriculation Orias N° 12 068 741

